

Mise en œuvre du plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 2017-2026

Actions réalisées en 2021

En raison du changement climatique, les forêts du département sont de plus en plus soumises au risque incendie. Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 2017-2026 (PDPFCI) comporte un certain nombre d'actions afin de préparer le Tarn à cette évolution.

Les axes de ce plan d'actions concernent l'information préventive, l'amélioration de la connaissance de l'existant, l'aménagement de terrain pour la lutte et la protection des enjeux humains.

En raison de la crise sanitaire, l'année 2021 est dans la continuité de 2020. Elle a permis d'avancer dans la mise en œuvre des actions :

- Renforcer l'information et la formation des élus (actions n°3 du plan)
- Appliquer les obligations légales de débroussaillage (OLD) (actions n° 10 du plan)

Le débroussaillage réglementaire étant une des actions de protection des biens et ouvrages les plus efficaces, cette partie du PDPFCI a été jugée prioritaire.

La convention avec les Collectivités Forestières d'Occitanie (COFOR) pour mettre en place les OLD dans le département a dû être prolongée afin d'essayer d'organiser des sessions de formations aux élus sur les OLD. En raison de plusieurs vagues épidémiques, ces formations n'ont pas pu se tenir. Un sondage auprès des communes concernées par les OLD a cependant été réalisé afin de connaître à la fois leur niveau d'information, et leur besoin en termes de formation et d'accompagnement. Initialement, le kit OLD conçu en 2020 aurait dû être diffusé au cours des formations, mais à l'occasion du sondage, il a finalement été ouvert la possibilité de le fournir aux communes qui en font la demande.

Le sondage a démontré l'utilité de ces actions de sensibilisation puisque 19 communes sur les 55 concernées par les OLD ont répondu au sondage. Parmi elles, 16 souhaiteraient une formation sur le sujet des OLD et 8 ne connaissent pas la réglementation.

Deux sessions de formations devraient pouvoir se tenir en 2022, sur la base d'une nouvelle convention avec les CoFor. Ces formations visent à sensibiliser les maires à l'importance du débroussaillage, à leur responsabilité dans le cadre de la mise en œuvre des OLD sur leur territoire et intègrent des points techniques très opérationnels (avec cas pratiques terrain). Elles ont pour objectif de vulgariser ces notions et de donner des outils et un appui à leur action dans ce domaine.

